



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 70923

### Texte de la question

Mme Danielle Bousquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les exécutions capitales dans le monde. Interrogée par les adhérents de l'association Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, elle lui demande si la France envisage de ratifier bientôt le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, adopté le 15 décembre 1989, malgré les obstacles juridiques évoqués dans la réponse du ministre parue au Journal officiel du 12 mars 2001.

### Texte de la réponse

Depuis l'abolition de la peine de mort en 1981, la France a manifesté un engagement sans faille en vue de parvenir à la disparition de cette peine dans le monde, notamment en participant, aux côtés de ses partenaires européens, à des démarches auprès de pays qui y ont encore recours. La France n'a pas encore adhéré au deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort en temps de paix comme en temps de guerre en raison de possibles difficultés d'ordre interne. Cependant, ces difficultés juridiques font actuellement l'objet de consultations interministérielles, dans la perspective de permettre à la France d'adhérer au protocole.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Danielle Bousquet](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70923

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7331

**Réponse publiée le :** 18 février 2002, page 874